

Théorie et pratique de l'assurance collective au Québec **est la 4e édition complète de la collection Le Guide évolutif.**

Revue et augmentée à 564 pages

Cette nouvelle édition complète, fruit d'une révision complète de l'ensemble de la matière traitée par la collection Le Guide évolutif à ce jour, a été réalisée avec la participation de plusieurs spécialistes, conseillers, actuaires, avocats et agents gouvernementaux.

L'édition complète et les éditions spéciales illustrées ci-dessous, sont au cœur de l'audit de compétence en assurance collective qui se déroule jusqu'au 30 novembre 2009.



Ces éditions spéciales vous sont offertes en prime lors de votre inscription à l'audit de compétence en assurance collective.

30 UFC d'ici le 30 novembre 2009

Le régime québécois d'assurance médicaments au 1er juillet 2008

Bulletin de mise à jour – Collection Le Guide évolutif

Le tableau suivant résume les ajustements apportés, à compter du 1er juillet 2008, à la prime et à la contribution des personnes assujetties au Régime général d'assurance médicaments du Québec.

Sommaire du régime général d'assurance médicaments du Québec

(Mise à jour du tableau 2.7.2.2 (i) de la page 133 de la 4e édition complète du Guide évolutif)

Prime et contribution des personnes	Clientèles[1]			
	a) Personnes de 18 à 64 ans b) Personnes de 65 ans et plus qui ne reçoivent aucun SRG (Supplément de revenu garanti)		c) Personnes de 65 ans et plus, bénéficiaires du SRG partiel, soit de 1 % à 93 % du SRG maximal.	
Au 1er juillet de l'année	**2007**	**2008**	**2007**	**2008**
Prime annuelle maximale [2] % d'augmentation 2007/2008	557 $	570 $ 2,3 %	557 $	570 $ 2,3 %
Franchise mensuelle maximale [3] Franchise annuelle maximale % d'augmentation 2007/2008	14,10 $ 169,00 $/an	14,30 $ 171,60 $/an 1,4 %	14,10 $ 169,00 $/an	14,30 $ 171,60 $/an 1,4 %
Coassurance de la personne [4] % d'augmentation 2007/2008	30 %	31 % 3,3 %	30 %	31 % 3,3 %
Contribution mensuelle maximale [5] Contribution annuelle maximale % d'augmentation 2007/2008	75,33 $ 904 $/an	77,25 $ 927 $/an 2,5 %	48,27 $ 579 $/an	49,00 $ 588 $/an 1,5 %

1 Depuis le 1er juillet 2007, les bénéficiaires de l'assistance-emploi et autres détenteurs d'un carnet de réclamation sans contraintes sévères à l'emploi et des bénéficiaires du SRG presque maximal (de 94 % à 99 % du SRG maximal) bénéficient de la pleine gratuité. Cette clientèle et celle des enfants de 0 à 17 ans ou de 18 à 25 ans aux études à temps plein n'ont rien à payer et ne sont pas illustrées dans ce tableau.

2 Dans le régime public de la RAMQ, la prime varie entre 0 $ et 570 $ suivant le revenu familial net de la personne tandis que, dans le régime privé, la prime peut varier sans égard au revenu en fonction de l'historique de réclamations du groupe.

3 Dans le régime public, la franchise maximale se cumule sur une base mensuelle et ne peut varier tandis que, dans le régime privé, la franchise maximale se cumule sur une base annuelle et peut varier de 0 $ à 927 $/année.

4 Dans le régime public, la coassurance est fixe à 31 % tandis que, dans le régime privé, la coassurance peut varier de 0 % à 31 %.

5 Dans le régime public, la contribution maximale, qui inclut la franchise et la coassurance, se cumule sur une base mensuelle tandis que, dans le régime privé, la contribution maximale se cumule sur une base annuelle.

Faut-il le rappeler, les régimes public et privé remboursent 100 % des médicaments admissibles dès que la contribution maximale est atteinte. Ainsi, pour les clientèles a) et b), du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, le régime public rembourse 100 % des achats dès qu'ils totalisent 217,36 $ dans le mois $[(77{,}25 - 14{,}30) \div 0{,}31] + 14{,}30$, tandis que le régime privé rembourse 100 % des achats dès qu'ils totalisent 2 608,37 $ dans l'année civile $[(927 - 171{,}60) \div 0{,}31] + 171{,}60$.

Même si la prime applicable au 1er juillet 2008 annonce une hausse de 2,3 % par rapport au semestre précédent, la prime payable en fin d'année civile lors de la déclaration de revenus de 2008, comparée à celle de 2007, sera plus élevée de 2,9 %. Il s'agit cependant de la plus faible augmentation des 9 dernières années comme en témoigne le tableau suivant. Il reste que depuis 1997 à ce jour, soit depuis 12 ans, la prime annuelle payable a fait un bon extraordinaire de 322 %.

Évolution des primes du régime public d'assurance médicaments de la RAMQ

(Mise à jour du tableau 2.7.2.6 a) (i) de la page 136 de la 4e édition complète du Guide évolutif)

Année civile	Prime applicable au 1er semestre	Prime applicable au 2e semestre	Prime payable en fin d'année civile (moyenne)	Variation de la prime payable (d'une année à l'autre)
1997 à 1999	175 $	175 $	175,00 $	100,0 %
2000	175 $	350 $	262,50 $	150,0 %
2001	385 $	385 $	385,00 $	146,7 %
2002	385 $	422 $	403,50 $	104,8 %
2003	422 $	460 $	441,00 $	109,3 %
2004	460 $	494 $	477,00 $	108,2 %
2005	494 $	521 $	507,50 $	106,4 %
2006	521 $	538 $	529,50 $	104,3 %
2007	538 $	557 $	547,50 $	107,9 %
2008	**557 $**	**570 $**	**563,50 $**	**102,9 %**

En vous inscrivant à l'audit de compétence en assurance collective :

- Vous devenez automatiquement membre de **lacorpo.qc.ca** jusqu'au 30 novembre 2009 **(aucune cotisation supplémentaire à payer)**;
- Vous recevez la 4e édition complète du Guide évolutif et toutes les éditions spéciales existantes et à venir jusqu'au 30 novembre 2009;
- Vous obtenez 30 UFC à la réussite des 6 autoévaluations d'ici le 30 novembre 2009 **(10 UFC en conformité et 20 UFC en ass. collective)**;
- Vous bénéficiez d'un rabais de 15 % sur votre prime d'assurance responsabilité professionnelle de Inovesco jusqu'au 30 novembre 2009;
- Vous pouvez protéger automatiquement tous vos clients contre les « erreurs ou omissions en avantages sociaux »;
- Vous avez droit à des services juridiques spécialisés en assurance collective dont la **première demi-heure est gratuite**.

Visitez www.mfconseil.qc.ca pour vous inscrire. **Seulement 90 $**